



---

Présidence : Grèce

## 773ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 10 septembre 2009

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 30

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances suite à l'accident de bateau qui s'est produit sur le lac d'Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine) le 5 septembre 2009, à l'accident d'hélicoptère qui s'est produit au Kazakhstan le 8 septembre 2009 et aux récentes inondations à Istanbul (Turquie).

La Présidente a, au nom du Conseil permanent également commémoré l'imminent huitième anniversaire des actes de terrorisme du 11 septembre à New York et Washington, D.C.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES  
MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA  
CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE  
DE 2009

Présidente

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 899 (PC.DEC/899) sur l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2009 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Kazakhstan, Présidente

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Présidente, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/18/09 OSCE+), Suède-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/706/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/707/09), Fédération de Russie (PC.DEL/709/09 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération), Serbie (PC.DEL/710/09)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Affaire de M. E. Zhovtis au Kazakhstan* : Suède-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/714/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/712/09), Kazakhstan, Présidente
- b) *Adoption par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies d'une résolution sur le statut des personnes déplacées et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie), le 9 septembre 2009* : Géorgie, Fédération de Russie, Présidente
- c) *Adoption par l'Assemblée nationale de Serbie d'une nouvelle loi sur les conseils des minorités nationales, le 31 août 2009* : Serbie (PC.DEL/711/09)
- d) *Nomination de l'Ambassadeur Robert Bradtke (États-Unis d'Amérique) en tant que Coprésident du Groupe de Minsk de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/708/09)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) *Visite au Caucase du Sud du Représentant spécial de la Présidente en exercice, l'Ambassadeur Charalampos Christopoulos, et des Coprésidents (Union européenne et Organisation des Nations Unies) des Discussions de Genève* : Présidente
- b) *Septième cycle des Discussions de Genève sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, prévu à Genève (Suisse) le 17 septembre 2009* : Présidente
- c) *Nomination du nouveau chef du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et du nouveau chef de la Mission de l'OSCE en Serbie* : Présidente

- d) *Reconduction dans ses fonctions du Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo* : Présidente
- e) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités de la Présidente en exercice (CIO.GAL/116/09)* : Présidente

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Point sur le projet d'assistance de l'OSCE au Gouvernement ukrainien pour l'élimination des stocks de mélange* : Secrétaire général (SEC.GAL/141/09 OSCE+),  
Ukraine

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections législatives prévues en Grèce le 4 octobre 2009* : Grèce
- b) *Conférence du Forum stratégique de Bled intitulée « Les stratégies politiques de la crise économique : redéfinir les paysages économiques et géopolitiques en Europe et en Eurasie », tenue à Bled (Slovénie) du 30 au 31 août 2009* : Slovénie (PC.DEL/718/09)

4. Prochaine séance :

Mardi 15 septembre 2009 à 15 heures, Ratsaal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/899  
10 septembre 2009

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**773ème séance plénière**

PC Journal No 773, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 899**  
**ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION**  
**DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2009**

Le Caire (Égypte), 14 et 15 décembre 2009

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de l'Égypte d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2009,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2009 sur le thème « Les partenaires méditerranéens et l'OSCE : coopération en vue d'une sécurité et d'une stabilité renforcées » au Caire (Égypte), les 14 et 15 décembre 2009 ;

Adopte l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE  
LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2009  
SUR LES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS ET L'OSCE :  
COOPÉRATION EN VUE D'UNE SÉCURITÉ ET  
D'UNE STABILITÉ RENFORCÉES**

Le Caire (Égypte), 14 et 15 décembre 2009

**I. Ordre du jour indicatif**

**Lundi 14 décembre 2009**

8 h 30 – 9 h 15            Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures        Cérémonie d'ouverture

Président : représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE

- Représentant du pays hôte
- Représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 heures – 10 h 30      Pause café

10 h 30 – 12 h 45        Séance 1 : aspects politico-militaires de la sécurité dans l'espace de l'OSCE et la Méditerranée

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement à la question suivante :

- échange de meilleures pratiques en matière de prévention et de règlement des conflits

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

12 h 45 – 15 heures Déjeuner

15 heures – 17 h 30 Séance 2 : incidences de la crise économique et financière sur les migrations

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- politiques migratoires dans le contexte de la coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens, y compris en ce qui concerne l'intégration et le développement
- dialogue sur les moyens de prévenir et de combattre la migration illégale et la traite des êtres humains, notamment par la coopération régionale
- coopération internationale et régionale en vue de prévenir et combattre la traite des êtres humains, notamment aux fins du travail forcé
- protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants, notamment en combattant les crimes inspirés par la haine
- rôle des migrants dans la promotion de la tolérance et de la non-discrimination

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

## **Mardi 15 décembre 2009**

9 h 30 – 11 h 30 Séance 3 : perspectives pour la coopération entre l'OSCE et la Méditerranée

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- examen des résultats obtenus et des moyens d'améliorer le dialogue et la coopération entre les États participants et les partenaires méditerranéens notamment par un échange de vues sur des propositions d'expansion du partenariat méditerranéen
- suivi effectif de la Déclaration ministérielle sur les partenaires pour la coopération et des recommandations formulées lors des conférences et séminaires méditerranéens précédents

Intervenants

Débat

Conclusions et remarques du modérateur

11 h 30 – midi

Pause café

Midi – 13 heures

Séance de clôture

Président : représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE

Déclaration de clôture d'un représentant du pays hôte

Déclaration de clôture d'un représentant de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

13 heures

Fin de la Conférence

## **II. Participation**

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence.

Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence :

Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Fédération internationale des Sociétés de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des États arabes, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays et organisations pourront être invités par le pays hôte.

### **III. Modalités d'organisation**

La Conférence débutera le lundi 14 décembre 2009 à 9 h 15 (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le mardi 15 décembre 2009 à 13 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant de la Présidente en exercice.

La Présidente désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

L'anglais sera la langue de travail. À la demande de plusieurs États participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

D'autres règles de procédure et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.